Administration du pétrole

J'ai déjà souligné qu'il s'agit ici d'un marché extrêmement vaste, le marché international du pétrole, et il pourrait en coûter jusqu'à 160 milliards de dollars cette année aux acheteurs de pétrole importé. Il faut aussi se rappeler que même si le Canada est relativement autonome sur le plan pétrolier, il ne représente malheureusement qu'une infime partie de la somme que je viens de donner. C'est pourquoi, me semble-t-il, tout dispositif d'indemnisation compensatoire peut avoir de lourdes conséquences pour le Canada. Le marché est vaste, et toute erreur sera coûteuse. Ainsi, on estime la valeur totale des exportations mondiales de pétrole en 1973 à 27 milliards de dollars américains. En 1974, cette valeur atteindra, estime-t-on, presque 100 milliards de dollars. Comme le prix a augmenté tellement dans un marché aussi vaste, il y a de grandes chances pour que le Canada soit «pris» si nous ne sommes pas prudents dans la rédaction de nos lois, dans notre administration et dans l'application du programme de compensation.

• (2040)

Je pense que d'autres députés désirent parler du bill. Je sais que notre temps est limité. Je regrette que le gouvernement n'ait pas été suffisamment clairvoyant pour construire un réseau de pipe-lines qui auraient garanti aux Canadiens l'autonomie en matière de pétrole non seulement en théorie mais aussi en pratique. Il est tragique que le Canada doive imposer une taxe d'exportation sur le pétrole et utiliser le produit net de cette taxe pour payer l'excédent du prix payé pour l'importation d'à peu près la même quantité de pétrole que celle qui est exportée de l'autre partie du pays. Je pense qu'aucun autre pays au monde ne peut se vanter que ses ressources pétrolières aient été plus mal gérées que les nôtres ne l'ont été sous le gouvernement actuel.

Ce qui est le plus alarmant, c'est que le gouvernement ne trouve pas qu'il est très urgent de faire construire des pipe-lines au Canada afin de pouvoir nous garantir l'autonomie énergétique. Aux séances du comité, après avoir parlé de la question du prolongement du pipe-line Montréal-Sarnia qui, il faut l'admettre, ne permettra d'acheminer que 25 p. 100 de ce qui manquera à l'est du Canada et 50 p. 100, tout au plus, le ministre a dit que le sujet du pipe-line est toujours à l'étude. Il parlait d'un pipe-line canadien qui acheminerait suffisamment de pétrole de l'Ouest vers l'Est ou de l'Est vers l'Ouest, si jamais nous avons la chance d'en trouver dans l'Est, afin d'assurer l'autonomie. Il s'agirait certes d'un programme prioritaire. Le gouvernement doit en outre établir un programme pour s'assurer que les ressources du pays, y compris les sables bitumineux et les autres ressources des régions reculées, sont mises en valeur sans retard, afin qu'il n'y ait plus de pénurie de fuel et surtout de pétrole au Canada.

Pour terminer, j'insiste pour que, une fois le bill renvoyé au comité, le ministre et les membres du comité fassent tout en leur pouvoir pour veiller à ce que cette mesure soit examinée soigneusement. Il faut que le comité écoute tous les témoins compétents. Il ne faut en aucun cas que le bill passe en vitesse au comité à l'instar d'autres mesures qui ont été adoptées en vitesse par le gouvernement l'année dernière.

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, comme la Chambre semble en général disposée à clore le débat sur la motion de deuxième lecture, ce soir, et comme il se trouve au moins un autre député qui désire prendre la parole, je ne traiterai que d'un seul point.

Le thème constamment repris par le NPD ces derniers mois à la Chambre est que celle-ci, durant la présente session, devra s'attaquer concrètement à trois questions se rattachant à la politique énergétique. Elle devra tout d'abord se prononcer sur ce qu'il adviendra du prix du pétrole et de ses dérivés au Canada après qu'aura été levé le gel volontaire des prix, le 31 mars. Le bill dont nous sommes saisis traite précisément de cette question. Ensuite, quelle forme la société nationale des pétroles prendra-t-elle? S'agira-t-il simplement d'un groupe de recherche ou sera-t-elle dotée d'autres pouvoirs? Troisièmement, qui, et dans quelles circonstances, sera chargé de mettre en valeur les nouvelles ressources pétrolières, énergétiques et synthétiques, notamment celles qui sont susceptibles d'être mises au jour par suite de l'exploitation des dépôts de pétrole lourd dans les sables bitumineux de l'Athabasca, ainsi que les autres ressources dans les régions reculées du Canada? Les réponses à ces trois questions sont étroitement liées. Je veux signaler à la Chambre ce soir qu'on ne peut agir dans un de ces domaines sans toucher les autres.

Le projet de loi montre à la satisfaction du gouvernement ce qui se produira lorsque le blocage du prix du pétrole à \$4 le baril à la tête du puits sera supprimé. Le prix doit grimper à \$6.50. Les provinces productrices obtiendront une indemnité supplémentaire pour leur pétrole. Elles toucheront des recettes supplémentaires et participeront jusqu'à un certain point à la prospérité sur laquelle elles ont le droit de compter à cause de la hausse du prix mondial du pétrole. La taxe d'exportation permettra également au gouvernement fédéral de percevoir des recettes qui permettront de fixer un prix unique pour le pétrole et les produits pétroliers d'un bout à l'autre du Canada. La taxe sera utilisée pour contrebalancer les prix plus élevés du pétrole et des produits pétroliers dans l'est du Canada, en partie à cause de l'existence de la ligne Borden établie en 1961 ou 1962. Aux termes de ce projet de loi, le gouvernement fédéral s'engage à indemniser les compagnies pétrolières pour tout inconvénient dont elles pourraient souffrir en tentant de contenir le prix du pétrole et des produits pétroliers dans l'Est du Canada. Le désavantage dont je parle est la différence entre le prix international et le prix fixé pour le brut canadien de l'Ouest.

La réponse à ma seconde question: quelle forme prendra la société nationale des pétroles, est étroitement reliée à ma première question. Le problème qui se pose aux députés est de calculer l'indemnité à verser aux sociétés pétrolières pour les dédommager des désavantages qu'elles subiront faute de ne pouvoir exiger le prix international. Comment saurons-nous si l'indemnité versée à ces sociétés par les contribuables canadiens est proportionnée aux désavantages réels qu'elles auront à subir? Le ministre a dit à la Chambre qu'il aura le droit—droit qu'il compte exercer-d'examiner les conséquences de cette politique pour les sociétés pétrolières canadiennes. La difficulté qui se pose est que l'Imperial Oil of Canada est une filiale d'Exxon: or celle-ci est une société internationale; donc, le ministre n'a pas le droit de regard sur les livres d'Exxon. Peu importe à Exxon le prix qu'elle fixe à sa filiale puisque celle-ci sera indemnisée par la Trésorerie du gouvernement du Canada. Le député qui a parlé avant moi a longuement traité de cet aspect de la question. Je suis d'accord avec lui. Il y a là une difficulté.